
Communiqué de presse, 16 avril 2019

Combat pour la protection de la vie : Le conseil de ville de Zurich refuse une fois de plus une marche pour le droit à la vie – Les protecteurs de la vie ont décidé de déposer un recours.

Le conseil de ville de Zurich soutient la directrice de la police, Karin Rykart (les Verts). Cette dernière a interdit une démarche de démonstration dans le cadre d'une « 10e Marche pour la Vie » le 14 septembre 2019. Seulement une manifestation sur la Turbinenplatz était autorisée. Contre l'interdiction de marcher les organisateurs ont formé opposition auprès du conseil de ville. Après réception d'une nouvelle réponse négative de la part du conseil de ville, les protecteurs de la vie ont déposé un recours auprès du conseil provincial de Zurich.

En présentant des scènes dramatiques le gouvernement municipal essaie de justifier l'interdiction d'une marche en faveur du droit à la vie le long des rues de Zurich. Malgré un déploiement massif de policiers il y aurait des risques sérieux et concrets, qu'il en résulteraient des incidents indésirables graves avec un grand nombre de personnes blessées et que « des présentations de marchandises seraient exposées à un danger non tolérable ». Pour ces raisons, il semblerait être irresponsable, d'accorder la permission de réaliser de telles marches.

Considéré les éléments de fait l'argumentation du conseil de ville n'est pas du tout compréhensible. A la suite d'une demande du conseil municipal au mois de mars 2019, le conseil de ville a dû présenter les dommages matériels et corporels qui ont pu être identifiés au cours des quatre dernières années (GR No. 2019/50). Lors de 257 démonstrations autorisées et non autorisées de 2015 à 2018 il n'y avait que cinq personnes blessées. Durant 21 démonstrations dans le même intervalle de temps les dommages matériels ont été chiffrés à 817'175 de francs. Le montant du dommage (490 000 francs) a été effectué par des actes de vandalisme dans le cadre du défilé du 1er mai et de démonstrations de femmes. A l'occasion des marches pour la vie de Zurich de 2010 à 2016 il n'y avait cependant pas de blessés. Également les dégâts matériels initiés par les adversaires d'extrême gauche ont été de moindre mesure (ewz-stands d'électricité 2011 et 2012, véhicules de la police et des VBZ 2014).

Selon la déclaration du comité organisateur de la marche pour la vie, l'inégalité de traitement est évidente. Le conseil de ville n'interdirait ni le défilé du 1er mai ni la démonstration de femmes, parce que des présentations de marchandises seraient exposées à un danger non tolérable ! Par contre la marche pour la vie a été interdite à la suite de risques « irresponsables » et a été marginalisé sous forme d'une manifestation de stands à la « Turbinenplatz ».

A l'encontre de cette discrimination l'association de la marche pour la vie a fait recours auprès du conseil municipal de Zurich. L'exclusion sociale de démonstrations de droit à la vie d'ordre politique persistante n'est pas acceptable et doit être combattue clairement.

www.marchepourlavie.ch